

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi, 17 octobre 2016 à 15 h 15 à la salle de l'Édifice municipal des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Régis Pilote
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay
Absences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Diane Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

200-10-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

201-10-16 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 939 800 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
215	190 000 \$
227	194 400 \$
75-00	300 600 \$
91-09	38 100 \$
125-11	216 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 939 800 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 215, 227, 75-00, 91-09 et 125-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 25 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	144 200 \$
2018	148 100 \$
2019	151 900 \$
2020	155 600 \$
2021	159 700 \$ (à payer en 2021)
2021	180 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 91-09 et 125-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

202-10-16 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 25 octobre 2016 au montant de 939 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 215, 227, 75-00, 91-09 et 125-11. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

144 200\$	2,14 %	25 octobre 2017
148 100 \$	2,14 %	25 octobre 2018
151 900 \$	2,14 %	25 octobre 2019
155 600 \$	2,14 %	25 octobre 2020
340 000 \$	2,14 %	25 octobre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

203-10-16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 15 h 30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale